

Compte-rendu comité syndical du SIVOS – lundi 25 août à 20h30

Délégués présents :

Divajeu : Magali Judan, Carole Renaud, Christian Gresse, Mylène Subba

La Répara : Christian Caillet, Pascal Collin, Jean-Charles Jouve

Autichamp : Denis Lattard, Ken Delcourt, Patricia Modaine

Secrétaire de séance :

Carole Renaud

1 – Approbation du compte-rendu :

Approuvé à l'unanimité

2 – Tarifs pour la cantine et la garderie, délibération

Actuellement, un ticket de cantine est facturé aux familles 4,10 €.

La MFR nous a annoncé une nouvelle augmentation de 10 cts du prix de ses repas. La présidente a pris contact avec le directeur et la présidente de la MFR pour leur demander de ne pas appliquer cette augmentation, non justifiée au vu du mécontentement exprimé par les familles lors du dernier conseil d'école. Ces derniers ont accepté et nous ont soumis une convention allant seulement jusqu'au 31 décembre.

Le tarif MFR de 3,60€ est garanti jusqu'en janvier 2015. La MFR nous indique que ce tarif sera peut-être revu en janvier. S'il y a augmentation, le SIVOS aura des difficultés pour augmenter le tarif envers les parents.

Il y a un problème de qualité des repas. Le tableau qualitatif est maintenu, afin d'évaluer précisément la qualité des repas pour remonter des informations précises à la MFR.

Côté positif : les aliments (choisis dans un circuit local) préparés, pas beaucoup de conserves utilisées.

Les repas pour grands et petits sont les mêmes au niveau menu, ce qui peut représenter quelques problèmes de goût, mais ils sont inférieurs en quantité pour les petits, ce qui pose problème aussi car les petits peuvent manger beaucoup.

→ *Magali : faire passer le tableau qualitatif + rencontre à programmer avec la MFR*

→ *Samuel : proposition de transmettre une évaluation aux parents*

Le ticket de garderie est actuellement à 2,16 €

Suite aux demandes de quelques parents et à la modification des horaires de Christelle Bégou, la garderie commence à 7h30. Le matin, elle est payante de 7h45 à 8h20, puis elle est gratuite jusqu'à 8h50. On maintient la facturation au ¼ d'h pour cette année.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 – Modification des contrats CDI de Divajeu et d'Autichamp, et CDD de La Répara, délibération

CDI de Divajeu :

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, madame la Présidente fait part au Comité Syndical de la demande de modification d'horaires de travail d'Agent Spécialisé de 1ère classe de 21 h 62 à 24 h 00 hebdomadaire à partir du 1er septembre 2014.

Elle souligne que l'agent spécialisé se trouve actuellement classé au 5ème échelon, échelle de

rémunération 4, IB 341 depuis le 1er février 2014 effet reliquat du 22/11/2010, et que l'augmentation d'heures de travail par semaine représente moins du 10 % de son temps non complet.

Le comité syndical approuve à l'unanimité.

CDI d'Autichamp :

Compte tenu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi de l'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe d'Autichamp à temps non complet créé initialement pour une durée de 11 heures 35 minutes par semaine par délibération du 4 avril 2007, à 11 heures 90 minutes par semaine à compter du 1er septembre 2014

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à l'IRCANTEC du fonctionnaire concerné.

Le comité syndical approuve à l'unanimité.

CDD de La Répara :

De même, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet par délibération du 5 septembre 2013 pour une durée de 10 heures 71 minutes par semaine, et de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 15 heures 25 minutes par semaine à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le comité syndical approuve à l'unanimité.

5 – Contrat CAE ATSEM école de Divajeu

Le poste d'ATSEM à Divajeu sera à nouveau occupé par un contrat aidé CAE. Madame Liozon a été recrutée.

Le poste d'animateur créé par la délibération N°2014 07 01, du 7 juillet 2014 sera assuré par Madame Bresson.

6 – Mise à jour du tableau des emplois, délibération

Emplois permanents à temps non complet

Médico-sociale

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
ATSEM de 1^{ère} classe
1 personne à raison de 24h00 hebdomadaires

Technique

Adjoint technique territorial
Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe
1 personne à raison de 31h93 hebdomadaires
1 personne à raison de 11h90 hebdomadaires

Emplois sous contrat

Technique

Adjoint technique territorial
Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe
1 personne à raison de 20h00 hebdomadaires sous contrat CAE
1 personne à raison de 18h45 hebdomadaires sous contrat emploi d'avenir
1 personne à raison de 15h25 hebdomadaires sous contrat

Administratif

Adjoint administratif territorial
Adjoint administratif territorial 2^{ème} classe
1 personne à raison de 5,5 h hebdomadaires

Approuvé à l'unanimité.

7 – Présentation des plannings des intervenants périscolaires

Le SIVOS embauche des intervenants pour transformer ce temps en véritables activités.

Les écoles auront besoin de matériel, jeux et livres jeunesse. Contact avec des éditeurs de jeux, HABA et BIOVIVA ont répondu positivement.

Samuel → ne pas oublier l'association des parents d'élèves qui peut en financer une partie

Carole → Proposition de demander une subvention à la CCVD.

Questions diverses :

Conseil général : évolution du règlement des transports. Ils ont décidé de ne prendre en charge les enfants du RPI que s'ils habitent sur le RPI. Deux familles ont alertés le SIVOS, car elles ont reçu un courrier. Les communes n'avaient pas été prévenues. Magali a envoyé un mail à Mr Tabardel, notre conseiller général. Sa réponse n'apporte rien de nouveau.

→ Proposition de demander l'appui des maires du RPI.

→ Proposition de faire appel à d'autres RPI et faire pression à plusieurs.

→ Proposition de payer les cartes.

Samuel, Mylène : contactent des mairies pour leur demander des infos sur leur fonctionnement

Séance levée à 22h.

